

FSF

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS DE FONCTIONNAIRES VAUDOIS

La FSF tient à remercier le DFJC de l'avoir consultée dans cet important débat sur l'école.

Composée de 22 associations, dont 3 actives dans le domaine de la formation (SPV, société pédagogique vaudoise, AFHEP, formateurs de la HEP, APHEIG, professeurs de la haute école de gestion), 3 oeuvrant dans le domaine de la sécurité (agents de détention, gendarmes et sûreté) sans oublier l'association des pasteurs, la FSF, vit dans « le siècle ». Elle entend ses membres s'exprimer sur les problèmes sociétaux, relater leurs difficultés et leurs attentes dans des domaines aussi variés que la formation, l'éducation, la citoyenneté, la sécurité etc..

C'est pourquoi, forte de cette vision quelque peu « meta », la FSF ne se prononcera pas sur les aspects techniques, professionnels de cette loi. Elle s'en remet pour ces questions à l'expertise de ses membres, formateurs de tous niveaux, en particulier la SPV. **Elle fait donc entièrement sienne la prise de position de la SPV.**

Néanmoins, la FSF tient à faire quelques remarques à caractère plus général.

Sur le processus

Lorsqu'il votera sur ce projet de loi, comme il vient de le faire le 7 mars dernier sur le taux de conversion LPP, sans aucun doute le peuple vaudois voudra faire passer un **message** à ses gouvernants sur la question scolaire. La FSF, en écoutant ses associations, identifie deux messages importants et elle tient à les relayer au DFJC :

- 1) restauration de l'autorité (donc la discipline) en lien avec les incivilités (message des associations concernées par la sécurité)
- 2) que l'ascenseur social re-fonctionne

Corollaire : les idées de réussite pour tous ou d'école aux valeurs républicaines réaffirmées (**largement soutenues par la FSF**) permettant de mieux vivre ensemble et de permettre à chacun de s'épanouir par la connaissance, ne viendront vraisemblablement qu'en deuxième priorité pour le peuple.

Dans ce contexte, pour la FSF, il importe que les autorités politiques parviennent à proposer :

1. En général

- un **exposé des motifs plus complet** sur les réponses aux critiques des initiants et aux 2 questions ci-dessus. De plus, certains de nos membres auraient souhaité un **ancrage historique** rappelant quelles ont été les dernières réformes, en tirant un bilan succinct. L'option d'une école « à niveaux », ne fait l'objet d'aucun rappel historique ou renvoi explicite à des systèmes existants. Pourquoi ?
- une **loi cadre**, beaucoup plus courte exprimant des **principes** de restauration de l'autorité (rôle des directeurs, doyens, par ex)

2. Autres dimensions de l'école

- Le texte proposé n'évoque que la piste **école = instruction**.
Pour les associations en prise directe la société (police, église, formation), il ne faut **pas négliger d'autres dimensions**. Quelques réflexions sur la place de l'école dans l'environnement social actuel seraient souhaitables. Au-delà de l'intention de dégager une vision de la journée de l'écolier et non seulement du temps passé à l'école : la loi devrait répondre aux questions suivantes : place du savoir, appui des parents, rôle des communes, rôle et composition du conseil d'établissement (toujours pas mis en place dans un certain nombre d'établissements), attentes des milieux économiques, des milieux de la sécurité, religieux etc.
- Il est insisté sur « **l'insertion dans la vie professionnelle** » dans les buts de l'école, alors que le projet, selon nos informations, a été élaboré sans concertation avec le post-obligatoire en général et les acteurs de la transition 1 en particulier. Pourquoi ?

3. Statut des enseignants

- En renvoyant à une future Loi sur le personnel enseignant, la LEO occulte toutes les **questions de statut du personnel**. Il semble à la FSF irréaliste de faire une telle réforme scolaire sans aborder le statut de ceux qui la mettront en œuvre : tout ceci ne générera qu'inquiétude et incompréhensions préjudiciable à la qualité de l'enseignement. Par exemple, la FSF n'a pas trouvé dans le texte proposé une réponse claire à la problématique de la maîtrise de classe.
- Pour la FSF, une référence explicite à un statut du personnel ainsi qu'à la LPers devrait figurer dans la nouvelle loi.
-
-

- La FSF souhaiterait donc une loi qui se fixe des objectifs clairs de **politique publique** (cf. celui de la CDIP d'obtenir 95% de diplômés du Secondaire II en 2015). Ou alors qu'elle mentionne certains principes, en pensant notamment à des éléments considérés comme indispensables il y a 10 ans déjà et faisant encore défaut aujourd'hui : **cahier des charges de l'enseignant** (et en particulier du maître de classe), feed-back régulier à l'enseignant sur son travail ou encore l'instauration d'une culture de la formation continue.

- De même, la FSF n'a vu nulle part une référence, une quelconque évaluation **des moyens financiers et humains nécessaires** au succès de cette réforme. Quelle garantie a-t-on de l'octroi de ces moyens?

- On ne comprend pas la référence à une **Loi sur l'enseignement spécialisé** dissociée ! Quels moyens seront mis en œuvre ?

En conclusion, la FSF, qualifie le projet proposé d'ambitieux, d'original et novateur. Elle soutiendra la nouvelle loi pour autant que :

- 1) Un calendrier de mise en œuvre de cette ambitieuse réforme soit clairement indiqué,
- 2) La politique publique scolaire soit plus clairement définie et des moyens chiffrés puis attribués,
- 3) Le DFJC apporte une réponse concrète à la question du statut des enseignants,
- 4) Que soit thématifiée la journée de l'écolier ainsi que la passerelle entre école « l'autour », à savoir le péri scolaire, par ex via les conseils d'établissements

Pour la FSF, la future loi devrait donc:

- relever le défi de la qualité
- relever le défi de la justice
- tenir compte de l'environnement économique et social.

A cet égard, la FSF trouve intéressant de citer l'article L121-1 du Code de l'éducation (France)

« Objectifs et mission du service public de l'enseignement »

Article L121-1 du

Les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'enseignement supérieur sont chargés de transmettre et de faire acquérir connaissances et méthodes de travail. Ils contribuent à favoriser **la mixité et l'égalité** entre les hommes et les femmes, notamment en matière d'orientation. **Ils concourent à l'éducation à la responsabilité civique et participent à la prévention de la délinquance.** Ils assurent **une formation à la connaissance et au respect des droits de la personne** ainsi qu'à la compréhension des situations concrètes qui y portent atteinte. Ils dispensent une formation adaptée dans ses contenus et ses méthodes **aux évolutions économiques, sociales et culturelles du pays et de son environnement européen et international.** Cette formation peut comprendre un enseignement, à tous les niveaux, de langues et cultures régionales. Les enseignements artistiques ainsi que l'éducation physique et sportive concourent directement à la formation de tous les élèves. Dans l'enseignement supérieur, des activités physiques et sportives sont proposées aux étudiants.

10 mars 2010/FSF/Béatrice Métraux